

REGARDS SUR L'ÉCONOMIE

Brèves d'Italie

Une publication du SER de Rome
22 novembre 2023

LE CHIFFRE À RETENIR

-20%

Pourquoi l'Italie pourrait perdre 20% de sa population d'ici 2070 ?
[Trésor-Éco n° 335 \(Octobre 2023\), " L'Italie face au défi démographique " \(economie.gouv.fr\)](#)

Sommaire

Actualité macro-économique :

Présentation du **projet de plan budgétaire (PPB) 2024** / En octobre 2023, l'**indice des prix à la consommation (IPCH)** a baissé à 1,9% en g.a. / L'**inflation** a aggravé la **pauvreté absolue des familles** / En 2022, le **pouvoir d'achat des ménages** a diminué de 1,6 % / Les **exportations** repartent à la hausse en août 2023 - **Politiques européennes** : Les chiffres de l'**immigration** en Italie / Croissance de l'**économie non-observée** en 2021

Actualité financière :

Le Parlement italien examine la ratification du traité modifiant le **Mécanisme européen de stabilité (MES)** / En septembre 2023 la **dette publique italienne** s'établit à 2 844 Md€ / La **taxe sur les extra-profits des banques** va inciter les établissements de crédit italiens à renforcer leurs ratios de fonds propres CET1 / Réflexions sur la nécessité de mettre en place un fonds de garantie afin de préserver les droits des assurés / Le projet de loi de finance 2024 prévoit une obligation de couverture contre les **catastrophes naturelles pour les entreprises** / Des discussions seraient en cours concernant la privatisation de la **banque Monte Paschi di Siena** / L'élection du conseil d'administration de **Mediobanca** a fait l'objet d'une rivalité entre la liste sortante et la liste portée par la holding Delfin / **Generali** opère en Chine continentale en partenariat avec China National Petroleum Corporation (CNPC) / Le groupe **Nexi** a enregistré un chiffre d'affaires de 2,5 Md€ (+7%) sur les 9 mois de l'année 2023 / **Tim** a approuvé l'offre du fonds d'investissement américain KKR de 22 Mds€

Actualité sectorielle :

L'**intelligence artificielle** est une priorité croissante du gouvernement italien / **Amazon**, 1^{er} employeur en Italie / **Airbnb** accusée d'évasion fiscale en Italie

Actualité macroéconomique

Conjoncture macroéconomique

L'Italie a présenté son projet de plan budgétaire (PPB) 2024 en octobre.

La trajectoire de finances publiques est dégradée par rapport au Programme de stabilité d'avril 2023. Le déficit public est désormais attendu à -5,3% du PIB en 2023 et -4,3 % en 2024, contre respectivement -4,5% et -3,7% dans le Programme de stabilité. Il repasserait sous le seuil de 3% du PIB en 2026, contre 2025 auparavant. Pour 2023, la révision à la hausse du déficit (+0,8%) s'explique principalement par le Superbonus, qui a été davantage utilisé que cela n'avait été anticipé. Pour 2024, la révision à la hausse du déficit (+0,6%) reflète en partie de nouvelles mesures budgétaires, financées majoritairement par le recours à l'endettement. La nouvelle trajectoire de dette prévoit une diminution de l'endettement public de 140,2 % du PIB en 2023 à 139,6 % en 2026, soit une baisse de 0,6% en 4 ans. A la suite de la présentation du Projet de plan budgétaire de l'Italie, Standard & Poor's et DBRS ont maintenu leur notation en octobre, de même que Fitch et Moody's (cette dernière a même relevé sa perspective de négative à stable) en novembre.

Les nouvelles mesures budgétaires se concentrent sur l'allègement de la fiscalité, les moyens et bas revenus et les sociétés.

Parmi les principales mesures figurent la baisse du coin fiscal, la réduction du nombre de tranches de l'impôt sur le revenu des personnes, l'abaissement de l'impôt sur les sociétés de 24% à 15% en contrepartie d'investissement dans l'innovation et la mise en place d'incitations pour la relocalisation de la production des entreprises en Italie. Le paquet social contient des mesures d'assouplissement de la réforme des retraites pour reporter à 2025 le basculement dans le régime de droit commun (retraite à 67 ans), d'aide aux ménages les plus démunis, de soutien de la natalité et d'accès au logement pour les jeunes. Le volet sur le marché du travail contient l'exonération de cotisations sociales à l'embauche des femmes avec enfant et un dispositif de « super-exonération » pour l'embauche en CDI des jeunes, des anciens bénéficiaires du revenu de citoyenneté et des personnes en situation de handicap.

En octobre 2023, l'indice des prix à la consommation (IPCH) a baissé à 1,8% en rythme annuel, après 5,6% en septembre, sous l'effet d'un recul des prix de l'énergie. Alors que l'inflation s'est élevée à 8,2% en Italie sur l'année 2022 (le pic a atteint 12,5% en octobre 2022), les prévisions convergent vers une inflation qui s'élèverait à 6% en 2023.

L'inflation a aggravé la pauvreté absolue des familles, c'est-à-dire celles ne pouvant pas subvenir à leurs besoins élémentaires selon un panier de biens et de services établi par l'Istat. En 2022, plus de 2 millions de familles se situaient sous le seuil de pauvreté absolue (soit 8,8% des ménages italiens, en augmentation de 0,6% par rapport à 2021) ou 5,6 millions d'individus (9,7% de la population, une hausse de 9% par rapport à 2021). Chez les ménages dont au moins un des conjoints est étranger, cette part atteint 28,9%.

En 2022, le revenu disponible a augmenté de 5,5 % alors que le [pouvoir d'achat des ménages](#) a diminué (-1,6 %) sous l'effet de l'inflation. La propension des ménages à épargner est passée de 13,8% en 2021 à 8% en 2022. Les bénéficiaires des entreprises et l'investissement ont augmenté en 2022. Le taux d'investissement a atteint 9% (contre 8,1% en 2021). La valeur ajoutée des sociétés non financières a augmenté de 9,1% et le taux de profit s'est établi à 45,1%, retrouvant ainsi son niveau de 2007. La croissance de 16,5% de la formation brute de capital fixe porte le taux d'investissement des sociétés non financières à 22,9 %, son plus haut niveau depuis 2008.

Alors que les [exportations](#) avaient été négatives en juillet, celles-ci repartent à la hausse en août 2023 (+5,1% par rapport au mois de juillet). Elles sont tirées par les exportations d'énergie, de biens de consommation non durables et de biens d'équipements, en particulier dans le transport naval. L'augmentation des exportations d'un mois sur l'autre est principalement due à la progression des ventes sur les marchés hors-UE (+6,9%, par rapport à +3,5% sur les marchés UE). Sur une base annuelle, les pays qui contribuent le plus à l'augmentation des exportations sont les États-Unis (+34,0 %), les pays de l'OPEP (+14,7 %) et la Suisse (+8,0 %). Les exportations vers l'Allemagne (-3,9 %), le Royaume-Uni (-8,7 %) et la France (-4,1 %) enregistrent une baisse. Alors que les exportations de l'Italie vers le reste du monde augmentent de +2,3% en août sur une base annuelle, les importations diminuent.

Politiques européennes

Les chiffres de l'immigration en Italie

En 2022, 449 118 titres de séjour ont été accordés en Italie, un chiffre inédit depuis plus de 10 ans. La guerre en Ukraine, avec l'attribution de 148 000 permis de protection temporaire, a contribué à cette augmentation. Il s'agit d'une population vulnérable constituée principalement de femmes et d'enfants. Ainsi, plus d'un tiers des immigrants sont des mineurs ayant obtenu le droit d'asile. On compte également plus de 25 000 permis de travail et d'étude, le chiffre le plus haut depuis 2013.

Croissance de l'économie non-observée en 2021. En 2021, la valeur ajoutée générée par [l'économie non-observée](#), c'est-à-dire la somme de l'économie souterraine et des activités illégales, enregistre une croissance de 10% par rapport à 2020 et atteint 192 Md€, soit 10,5% du Pib Italien. Les emplois irréguliers, à 2,9 millions, enregistrent, quant à eux, une croissance de 73 000 unités par rapport à l'année précédente.

Plus précisément l'économie souterraine s'élève à 174 Md€, celle des activités illégales à 18 Md€. La hausse concerne notamment la sous-déclaration (91,4 Md€, soit +5%) qui est particulièrement accentuée dans le secteur des services à la personne (11,8% du total de la VA) et ceux du commerce, transport, hébergement et restauration (11,7%). Les activités illégales sont concernées dans une moindre mesure (+1%). Les secteurs où le poids de l'économie non observée est plus élevé sont les services à la personne (34,6%), suivis par les commerce, transports, hébergement et restauration (20,9%) et les constructions (18,2%). Les services aux entreprises, la production des biens d'investissement et des biens intermédiaires enregistrent, quant à eux, des taux inférieurs (respectivement 5,2%, 3,4% et 1,5%).

Actualité financière

Le Parlement italien examinera du 20 au 24 novembre la ratification du traité modifiant le Mécanisme européen de stabilité (MES). L'Italie n'a toujours pas ratifié le traité qui prévoit l'élargissement des missions du MES en lui permettant de proposer une aide anticipée aux Etats qui pourraient connaître des difficultés de financement ainsi d'un filet de sécurité supplémentaire de 68 Md€ au Fonds de résolution unique afin de contribuer à contenir les risques de contagion associés à d'éventuelles crises bancaires systémiques. Le Mécanisme européen de stabilité (MES) a été établi en 2012 par un traité intergouvernemental. Sa fonction principale est d'accorder une assistance financière aux pays membres qui éprouvent des difficultés temporaires à se financer sur les marchés. Le MES dispose d'un capital souscrit de 704,8 Md€, dont 80,5 Md€ ont été versés, et sa capacité de prêt s'élève à 500 Md€. L'Italie a souscrit au capital du MES à hauteur de 125,3 Md€, dont plus de 14 Md€ ont été versés. Les droits de vote des membres du Conseil sont proportionnels au capital souscrit par leurs pays respectifs. L'Allemagne, la France et l'Italie disposent de droits de vote supérieurs à 15 %.

En septembre 2023 la dette publique italienne s'établit à 2.844 Md€. Selon le gouvernement italien (NADEF) elle devrait atteindre 2 874 Md€ fin 2023 (soit une augmentation sur l'année de 117 Mds) puis atteindre quasiment le seuil des 3000 Md€ en 2024. Dans ce contexte, le spread entre le BTP italien à dix ans et le Bund allemand qui constitue l'indice principal de la perception par les marchés du risque sur le titre souverain italien est redescendu autour des 175 points après être monté à 210 points au milieu du mois d'octobre lors du vote de la loi de finances italienne. Les agences de notation S&P et Fitch ont maintenus leur *scoring* sur la dette italienne (BBB avec perspectives stables). Par ailleurs, Moody's a confirmé vendredi 17 novembre, la note Baa3 du souverain italien, (un cran au-dessus de junk bond), et a relevé la perspective de négative à stable.

La taxe sur les extra-profits des banques va fortement inciter les établissements de crédit italiens à renforcer leurs ratios de fonds propres CET1. En effet, si la taxe n'a pas été supprimée, les banques se sont vu offrir une alternative consistant à affecter à une réserve non distribuable un montant au moins égal à 2,5 fois celui de la taxe. Dans ce contexte, le produit de cette taxe sera, selon toute vraisemblance, très modeste pour les caisses de l'Etat italien. En effet, les deux principales banques du pays, Intesa San Paolo et Unicredit, ont d'ores et déjà annoncé choisir de constituer des réserves supplémentaires plutôt que d'acquiescer cette nouvelle imposition.

Depuis l'affaire Eurovita, de nombreuses réflexions ont été menées sur la nécessité de mettre en place un fonds de garantie qui pourrait intervenir en cas de crise afin de préserver les droits des assurés. Le projet de loi de finance 2024 prévoit la création d'un tel fonds pour la branche Vie. La demande est très forte du côté des associations de consommateurs. Le fonds garantira chaque contrat jusqu'à un montant maximum de 100 000 euros par bénéficiaire et sera abondé par des cotisations des entreprises adhérentes.

Le projet de loi de finance 2024 prévoit une obligation de couverture contre les catastrophes naturelles pour les entreprises. Le texte prévoit une obligation pour les entreprises de souscrire, avant le 31 décembre 2024, des contrats d'assurance couvrant les dommages causés aux biens par des catastrophes naturelles survenues en Italie. La disposition précise que les événements à assurer sont les tremblements de terre, les inondations, les glissements de terrain et les crues.

Le Trésor italien a mis en vente 25% du capital de la banque Monte Paschi di Siena pour 920 millions d'euros. En effet, la conjonction d'un déficit public plus élevé que prévu et de l'engagement de l'Italie auprès de la Commission européenne de privatiser la banque d'ici mi-2024 ont incité le gouvernement italien à débiter la privatisation de Monte Paschi dans laquelle l'État italien a investi plus de 7 Mds d'euros dans Mps depuis 2017. MPS a récemment publié des résultats trimestriels supérieurs aux attentes relevant ses prévisions de bénéfice 2023 au-dessus de 1,1 Md€.

L'élection du conseil d'administration de Mediobanca a fait l'objet d'une forte rivalité entre la liste sortante, présidée par Alberto Nagel, et la liste portée par la holding Delfin de la famille Del Vecchio. L'enjeu est notamment la participation de 13% de Mediobanca au capital du groupe Generali dont Mediobanca est le premier actionnaire. A l'issue de l'assemblée générale du 28 octobre 2023, la liste sortante a été reconduite avec 40,39% des voix. La liste concurrente de Delfin a obtenu 32,06% des voix et seulement deux représentants au CA. Alberto Nagel et Renato Pagliaro ont ainsi été confirmés dans leurs rôles respectivement d'administrateur délégué et de Président.

Generali opère en Chine continentale en partenariat avec China National Petroleum Corporation (CNPC), l'une des plus grandes entreprises publiques chinoise, et gère deux coentreprises distinctes avec CNPC, Generali China Life pour les produits d'assurance vie et Generali China Insurance pour les produits d'assurance non-vie. Or, CNPC a annoncé la cession des 51% qu'il détient dans Generali China Insurance. Le groupe Generali souhaite racheter cette participation afin de relancer sa croissance sur le marché chinois. Par ailleurs, Generali a annoncé des résultats sur les 9 premiers mois de l'année en forte hausse (+ 29,6 %) à près de 3 Mds d'euros. Cela s'explique par le résultat de la branche non-vie qui a fortement augmenté (+50,3%).

Le groupe Nexi, leader italien des services de paiement et concurrent du français Worldline, a publié ses comptes sur les 9 mois de l'année 2023 qui mettent en évidence un chiffre d'affaires de 2,5 Mds€ (+7%) avec un EBITDA en hausse de 10% à 1,26 Md€. Nexi a annoncé la vente de ses activités d'identification électronique dans les pays nordiques au français IN groupe (ex-Imprimerie nationale). Ces annonces s'inscrivent dans un contexte de rumeurs autour du potentiel rachat de Nexi par certains fonds, dont CVC Capital Partners. Par ailleurs, Nexi négocie également avec le fonds italien F2i la vente de ses activités de clearing et de corporate digital banking pour 800 M€.

Le conseil d'administration de Tim, présidé par Salvatore Rossi, a approuvé à la majorité l'offre du fonds d'investissement américain KKR de racheter le réseau fixe de l'entreprise de télécommunications italienne pour un montant total de 22 Mds€. Cela permettra à Tim de réduire son endettement, de dégager des ressources et de mieux se positionner sur le

marché domestique en se libérant des contraintes réglementaires liées au réseau. Pourtant, le groupe Vivendi, plus gros actionnaire de Tim, dit regretter cette décision qui enfreint les règles de gouvernance en ce que les actionnaires de Telecom Italia n'ont pas été sollicités. Vivendi a donc déposé un recours juridique contre cette prise de contrôle du réseau internet de Telecom Italia par le fonds américain.

Actualité sectorielle

L'intelligence artificielle est une priorité croissante du gouvernement italien. L'élaboration d'une politique en matière d'intelligence artificielle est une des priorités pour l'Italie. Dans le but d'actualiser la stratégie sur l'utilisation de l'IA, le gouvernement italien s'est doté d'un [Comité de coordination](#) qui a l'objet d'étudier l'impact de l'IA sur l'économie numérique et de définir un plan stratégique. Composé par treize membres à haute compétence technique et en provenance du monde académique, le Comité joue un rôle clé de coordination des initiatives technologiques et transition numérique de l'administration. Son action sera essentielle pour garantir le développement, l'utilisation et la réglementation de l'IA de manière responsable et éthique. Par ailleurs, en soutien du comité, un secrétariat technique est créé au sein de l'Agid (Agence pour l'Italie numérique) avec le but d'élaborer les documents nécessaires à l'identification du plan stratégique.

Amazon, 1^{er} employeur en Italie. En 2022, [Amazon Italia](#) a investi 4,3 Md€ et créé 4 000 nouveaux emplois en CDI. Avec un total de 16,9 Md€ d'investissements et 18 000 salariés depuis son installation en Italie (2010), le géant de l'e-commerce se classe au 1^{er} rang des employeurs dans le secteur privé de la Péninsule. Par ailleurs, le nouveau centre de distribution à Jesi (Marches), en cours de construction, (le 11^{ème} en Italie), prévoit la création de 1 000 emplois supplémentaires dans les trois ans suivant son ouverture. A ces emplois, s'ajoutent 100 000 emplois engendrés par les activités indirectes, dont 40 000 sont notamment concentrés dans les secteurs de la construction, logistique et service, et 60 000 créés par les PME italiennes utilisant la boutique Amazon pour la vente de produits sur le territoire et à l'étranger. En 2022, plus de 21 000 PME ont utilisé la plateforme américaine pour leur commerce. Plus de la moitié de ces PME ont exporté leurs produits et généré à l'étranger un chiffre d'affaires total d'environ 950 M€, en hausse de 20% par rapport à 2021. D'ici 2025, Amazon envisage d'atteindre 1,2 Md€ de chiffre d'affaires à l'étranger. Au soutien de la transition numérique de l'Italie, en 2020 Amazon Web Services (AWS) a créé à Milan la Région AWS Europe permettant aux PME, startups, grandes entreprises ou instituts publics italiens de gérer leurs activités et stocker des données sur le territoire.

Airbnb, accusée d'évasion fiscale en Italie. Les autorités italiennes ont ordonné la saisie de plus de 779 M€ auprès de la plateforme de location d'appartements Airbnb dans le cadre d'une enquête pour évasion fiscale. Le parquet de Milan accuse le groupe américain de ne pas avoir recueilli une taxe sur les revenus locatifs perçus par les propriétaires entre 2017 à 2021, qui aurait dû être reversée au fisc italien. Depuis 2017, les plateformes de location de courte durée doivent collecter une taxe de 21% sur les revenus locatifs puis la reverser ensuite au fisc italien. La plateforme américaine a contesté en justice cette décision, mais la Cour de justice européenne a

rejeté les arguments d'Airbnb en décembre dernier et confirmé l'obligation de reverser l'impôt collecté. L'enquête judiciaire a débuté au printemps 2022 après un premier contrôle fiscal d'Airbnb. Selon le parquet de Milan, Airbnb aurait enregistré un chiffre d'affaires de 3,7 Md€ sur ces cinq années. La plateforme de logement s'est montrée irritée après l'ordonnance du juge d'instruction et serait en contact avec l'administration fiscale.

Fin octobre, le gouvernement italien a affirmé son intention de renforcer la lutte contre les locations de courte durée qui échappent au fisc et d'augmenter de 21% à 26% la taxation des propriétaires qui proposent plus d'un appartement sur des plateformes de logement comme Airbnb. Un amendement au projet de budget 2024 prévoit la création d'un "code d'identification national" associé aux logements touristiques qui permettra de lutter contre l'évasion fiscale, ainsi que la pénurie de logements qui aboutit à des loyers élevés dans les villes touristiques. Dans ce contexte, Florence, l'une des principales destinations touristiques du pays, a interdit début octobre les nouvelles locations résidentielles de courte durée sur des plateformes dans son centre historique.

Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information sur l'industrie et le développement durable : « Sostenibile ». Elle est consultable en suivant ce [lien](#).

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :
www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de Rome

Rédaction : Pierre FARINEAU, Mickael BOUNAKHLA, Federica MERCANTI, Sarah HENRI

Revue par : Jérôme CHEVALIER

Abonnez-vous : federica.mercanti@dgtresor.gouv.fr

Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional de Rome

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication